

# Plates-formes élév. mobiles de pers. - Initiale

## PROGRAMME 2024.

**Délai d'accès formation : inscription 15 jours avant le début de la formation.**

### Public Visé

Toute personne souhaitant valider les acquis théoriques et pratiques nécessaires à la conduite d'équipement spécifiques (Engins de chantier - R486).

### Durée

**21.00** Heures

**3** Jours

### Pré Requis

- Le stagiaire devra apporter, le jour de la formation, sa pièce d'identité afin de contrôler ça majorité.

## Parcours pédagogique

### Jour 1 – THEORIE :

1. La réglementation : décret et arrêté du 02.12.98 ; recommandation CRAMR486.

- Identification des différents organismes de prévention.
- Connaître les obligations du constructeur.
- Connaître les obligations des employeurs et la responsabilité du conducteur.

2. Classification, technologie.

- Différents types d'appareils.
- Technologie des différents organes de la PEMP.

3. Les caractéristiques.

- Connaître les caractéristiques, les utilisations courantes, les avantages et les inconvénients de chaque PEMP en fonction de sa catégorie.
- Connaître les principaux risques liés à l'utilisation des PEMP.
- Les interdictions.

4. La sécurité.

- Connaître les règles de stabilité, de conduite, de circulation et de stationnement.
- L'adéquation de la PEMP en fonction du travail à effectuer • Les organes de sécurité et leur vérification.
- Utilisation du poste de secours.

### Jour 2 – PRATIQUE :

1. L'adéquation.

- Effectuer l'examen de l'adéquation.

2. Vérifications et prise de poste.

- Contrôle de l'état de la PEMP.
- Contrôle des dispositifs de sécurité.

3. Le positionnement.

- Les gestes de commandement.
- Positionnement selon les types de travaux.
- Mettre en place le balisage, la signalisation.
- Le stationnement.

4. Plate-forme de travail en élévation.

- Conduite et circulation dans différentes configurations.
- Règles et panneaux de circulation.

CTFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31

#### 5. Secours.

- Effectuer les manoeuvres de secours.

#### Jour 3 – TESTS :

1. Evaluation théorique.
2. Evaluations pratiques Test CACES® suivant le référentiel CNAMTS R486.

## Les + métier

Les engins et appareils de levage étant des équipements dangereux s'ils ne sont pas suffisamment maîtrisés, le CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) met à disposition des entreprises des éléments permettant d'évaluer les connaissances et le savoir-faire des conducteurs.

## Objectifs pédagogiques

- Situer le rôle des instances et de répertorier les obligations que lui impose le respect, à son niveau de la réglementation.
- Comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements de l'engin pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort.
- Expliciter et justifier les mesures de sécurité qu'il devra mettre en oeuvre lors de l'utilisation d'une PEMP (décret et arrêté du 02.12.98 – recommandation CRAM R 386).
- Réaliser en sécurité les opérations prescrites, impliquant la mise en oeuvre d'une PEMP.

## Méthodes et moyens pédagogiques

#### Formation présentielle :

- Apports théoriques sur vidéo-projecteur, exercices théoriques.

## Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur expérimenté et certifié

## Méthodes et modalités d'évaluation

- Attestation de formation.
- Fiches d'évaluation.
- Certificat d'aptitude.

- Nombre de stagiaire formé en 2021 : 20
- Taux de satisfaction 2021 : 95.28 %

## Modalités d'Accessibilité

Avant toute entrée en formation, l'entreprise doit informer le CTFPA de la présence d'une personne en situation de handicap, à minima 15 jours avant le début de l'action de formation.

Le cas échéant, le CTFPA aura le délai suffisant pour vérifier sa capacité d'accueil en fonction du type de handicap et pourra orienter l'entreprise vers des organismes spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

## Effectif

De 4 à 10 Personnes